FH/EDL. 9973

**CIRCULATION**

**Route de Saint-Innocent**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée **route de Saint-Innocent**, jusqu’au 5 mars de 7h30 à 17h30.

La vitesse de circulation sur l’emprise de chantier est réglementée à 30 km/h.

Le stationnement est interdit.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.